



## **Partenariat national**

### **Convention cadre**

**Fédération Nationale des Comités et Organisateur de Festivités  
(FNCOF)**

**Et**

**Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique  
(UFOLEP)**

#### **Entre les soussignés.**

La Fédération Nationale des Comités et Organisateur de Festivités, sise 1 boulevard Bonrepos 31000 Toulouse représentée par son Président, David PETIT, indifféremment désignée F.N.C.O.F.

**et**

L'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique, sise 3 rue Récamier 75341 Paris, représentée par son Président, Philippe MACHU, indifféremment désignée U.F.O.L.E.P.

#### **Préambule**

Avec une présence sur tout le territoire national et un engagement quotidien aux côtés des organisateurs de festivités, la FNCOF apporte un véritable soutien à l'engagement bénévole et au maintien des traditions festives, sportives et culturelles.

Forte de ses 2500 structures adhérentes et partenaires de la fête, de plus de 100 000 bénévoles investis dans l'animation de nos villes et nos villages, plus de 80 ans d'expérience du monde associatif et notamment de l'associatif festif, la FNCOF peut se prévaloir d'être la fédération la plus ancienne et la plus représentative du monde de la fête.

Dans un contexte économique et social de plus en plus difficile, dans lequel nous constatons l'importance d'apporter du sens, du lien, de l'humain, de l'échange, de la convivialité, ou tout simplement de l'espoir, les associations et les organisateurs membres de la FNCOF, de manière générale s'investissent malgré les difficultés et les contraintes pour dynamiser et animer leur commune.

Parce qu'aujourd'hui les associations ont besoin d'une mobilisation générale pour continuer à nous amuser, à nous faire rire, à nous faire danser, à nous faire nous dépenser, à nous distraire tout simplement et aussi parce qu'elles portent de belles valeurs de partage et d'échanges, nous devons travailler ensemble pour que nos atouts puissent être leurs meilleures chances pour continuer.

L'UFOLEP, fédération sportive, affinitaire et multisports secteur sportif de la Ligue de l'enseignement, a pour valeurs fondatrices :

- la laïcité garante d'un égal accès à la connaissance, à la vie publique et de la conquête permanente du mieux vivre ensemble ;
- la citoyenneté qui développe le sens critique de l'individu et le rend acteur du projet associatif ;
- la solidarité qui favorise la reconnaissance de l'autre, la justice sociale et l'égalité de tous.

Ces valeurs en action ont une finalité : la formation du citoyen sportif, responsable, respectueux d'autrui et s'impliquant dans la vie de la cité.

L'UFOLEP recouvre en 2017, 380 000 licenciés de tous âges et de tous niveaux, 8 000 associations, 102 comités départementaux, 13 comités régionaux, plus de 130 activités sportives, un réseau de professionnels sur l'ensemble du territoire, autour de deux pôles d'activités principaux "sport et éducation" et "sport et société".

Le sport constitue un outil favorisant le travail d'insertion, de socialisation et d'éducation. Il est le support d'apprentissages de tous ordres, de rencontres et d'échanges ; il permet une sensibilisation à diverses problématiques sanitaires et de société.

Le sport est également un acteur important de la vie de la cité en termes d'animation et de rayonnement des territoires, plus prégnant encore dans les territoires ruraux.

Poursuivant les mêmes objectifs de réductions des inégalités d'accès à la pratique sportive, d'utilisation du sport à des fins d'animation des territoires, d'accompagnement des initiatives et des nouvelles modalités de pratiques associatives, la FNCOF et l'UFOLEP s'engagent par la présente convention à intensifier leur collaboration sur l'ensemble du territoire, avec une expérimentation sur quatre territoires (Haute Garonne, Dordogne, Loire-Atlantique, Essonne) et un élargissement à l'ensemble du territoire français autant que de besoin.

La présente convention détaille les propositions d'actions à mettre en œuvre à cet effet, ainsi que leurs modalités d'évaluations.

**Il est convenu ce qui suit :**

### **Article 1 – Objet**

Le présent accord cadre fixe les relations de partenariat entre La Fédération Nationale des Comités et Organismes de Festivités et l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique autour de 3 axes déclinés ci-après :

- Accompagnement au développement durable des associations à vocation sportive,
- Soutien dans l'organisation de manifestations à vocation sportive,
- Permettre l'accès aux bénévoles FNCOF aux formations PSC1 et aux formations fédérales destinées aux bénévoles dirigeants et techniciens.

L'UFOLEP, première fédération affinitaire et multisport, secteur sportif de la Ligue de l'Enseignement, entend répondre aux attentes et aux besoins des territoires prioritaires et de ses publics au travers de 4 axes d'interventions principaux. Contribuer à une meilleure prise en compte des enjeux de société (réduction des inégalités, dynamisation des territoires, lutte contre toutes formes de discriminations, promotion de l'égalité et de la parité, développement de l'engagement et de la vie associative), au sein et par le biais des pratiques sportives.

Sa structuration sur l'ensemble du territoire en comités départementaux et régionaux, son réseau de professionnels, son réseau associatif ainsi que l'ensemble des dispositifs créés en

son sein, assureront de développer des partenariats locaux fédérateurs pour fournir des réponses adaptées aux difficultés des territoires et des populations.

## **Article 2– Accompagnement au développement durable des pratiques sportives**

- Accueillir et accompagner les structures existantes de la FNCOF) dans le développement de leurs pratiques sportives (pratiques familiales, multisport adultes et enfants, sports de nature, nouvelles pratiques, etc. Les programmes et dispositifs fédéraux disponibles pouvant être proposés par les comités UFOLEP sont les suivants :
  - o Ecoles multisports : multi-activités découverte pour les enfants âgés de 4 à 14 ans
  - o Plurisport : multi-activités pour adultes et / ou famille
  - o Activités de Bien-Être : gymnastique volontaire, taï chi chuan,
  - o Sports collectifs et individuels : volley, badminton, tennis de table,
  - o Sport de nature : raids, course d'orientation,
  - o Activités cyclistes : VTT, cyclospor,
  
- Accompagner la création de sections sportives au sein d'un comité des fêtes (FNCOF).

## **Article 3– Formation Citoyennes**

- Formations PSC1 – Formateurs PSC et Formateurs de Formateurs PSC.

L'UFOLEP bénéficie de l'agrément du Ministère de l'intérieur, et est organisme de formation agréé par la DIRRECTE et peut ainsi mettre en place les formations PSC1 (délivrance d'un certificat de compétences aux candidats), les formations de formateurs PSC (diplôme d'état du Ministère de l'Intérieur qui permet d'encadrer contre rémunération les formations PSC1) et les formations de formateurs de formateurs.

### Objectifs opérationnels

- Former 50 bénévoles par an au PSC1.
  - Former 5 formateurs PSC1 (année n+2)
- Formations dirigeant-e-s et technicien-ne-s

L'UFOLEP dispose d'un Plan national de formation qu'elle se propose de rendre accessible à l'ensemble des nouveaux membres. Celui-ci vise à permettre aux dirigeants et techniciens de développer leurs compétences, de les accompagner dans leur parcours de formation.

## **Article 4 – Accompagnement dans l'organisation de manifestations sportives**

### **4.1- Organisation de festivités sportives**

- Accompagner et sécuriser les comités des fêtes dans l'organisation de manifestations à vocation sportive,
- Partager les ressources en termes de manifestation éco-responsable,

### **4.2 - Service civique – Dispositif Volontaires tout terrain**

L'UFOLEP, secteur sportif de la Ligue de l'enseignement, bénéficie à ce titre de son agrément national pour l'ensemble de ses délégations départementales, régionales ou associations affiliées.

Les volontaires bénéficient d'une couverture sociale, de droits à la retraite, d'une formation, d'un accompagnement par un "tuteur", d'une validation des acquis de l'expérience et d'une indemnisation. Les missions "sport" proposées par l'UFOLEP constituent à la fois un levier

d'engagement et de responsabilisation des jeunes, facteurs d'insertion sociale et un facteur futur d'insertion professionnelle, de par le développement de compétences et l'accompagnement proposé par le réseau de l'UFOLEP.

L'UFOLEP met à la disposition des associations et sections d'associations affiliées auprès d'elle, des conditions favorables à l'accueil de « Volontaires Tout Terrain » qui sensibiliseront les organisateurs d'événements sportifs aux enjeux environnementaux, inciteront à la pratique sportive de celles et ceux qui en sont le plus éloignés et renforceront la connaissance des gestes de premiers secours.

#### Objectif opérationnel

- Recruter 20 volontaires en Service civique (dispositif Volontaires tout terrain) par an

### **Article 5 – Modalités de collaboration et de mise en œuvre de la convention-cadre**

La garantie d'un partenariat fructueux nécessite une connaissance mutuelle des domaines de compétence de chacun. L'UFOLEP et la FNCOF organiseront également conjointement des temps d'échange, de réflexion et de formation à destination de leurs réseaux respectifs.

L'UFOLEP et la FNCOF s'attacheront à repérer les bonnes pratiques, les analyser et créer les conditions de leur communication,

#### **5.1- Pilotage et suivi de la convention-cadre**

Un comité de pilotage national, constitué de représentants de chacune des parties, se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de la FNCOF ou de l'UFOLEP, pour assurer le suivi et le bilan des actions co-conduites.

Les parties suivent et évaluent les actions mentionnées dans la présente convention à partir d'indicateurs définis conjointement.

Les territoires s'engagent dans ce partenariat, via une convention, selon les mêmes modalités.

#### **5.2 - Modalités techniques et financières**

La FNCOF et l'UFOLEP s'engagent à valoriser et à faire la promotion de ce partenariat régulièrement auprès de l'ensemble de leurs réseaux de comités départementaux et d'associations,

La FNCOF et l'UFOLEP s'engagent à élaborer conjointement des outils de communication destinés à leurs réseaux respectifs.

La FNCOF et l'UFOLEP s'engagent à participer aux événements organisés (Assemblée générale, colloques, etc.) par l'un ou l'autre sous réserve de la disponibilité.

L'UFOLEP s'engage à accueillir les associations de la FNCOF qui souhaiteraient développer une offre sportive de qualité sur leur territoire, ainsi que l'ensemble des services cités plus haut.

Les structures bénéficiaires de la FNCOF se verront proposer une offre d'affiliation et d'adhésion par les comités départementaux Ufolep.

La FNCOF s'engage à accueillir les associations de l'UFOLEP qui souhaiteraient organiser des manifestations festives sur leur territoire, ainsi que les conseiller et les aiguiller auprès de ses partenaires.

### 5.3 – Déclinaison territoriale de la convention-cadre :

Le présent accord-cadre a pour vocation d'être décliné au niveau départemental, sous forme de convention conclue entre les responsables départementaux des comités départementaux de l'UFOLEP et de la FNCOF.

Les comités départementaux UFOLEP et FNCOF s'attacheront à mettre en place un comité de suivi afin de mesurer, à partir d'indicateurs définis en commun, les attendus de ce partenariat.

L'UFOLEP et la FNCOF s'engagent à mobiliser leurs réseaux respectifs, afin d'en faciliter la diffusion et la connaissance.

### 5.4 - Durée

La présente convention - cadre est signée pour une durée d'une année à compter de sa signature.

Elle est renouvelable, après évaluation de la période antérieure par le comité de pilotage national en fonction de la formulation de nouveaux objectifs et de l'expérience acquise.

Fait en 2 exemplaires originaux à Paris, le 6/10/2017

Arnaud THENOZ

Philippe MACHU

Le Président délégué  
de la FNCOF

Le Président National de l'UFOLEP

